



## **Mairie de La Londe Les Maures**

PLACE du 11 novembre  
BP 62  
83250 LA LONDE LES MAURES  
Service des marchés publics  
Tèl : 04 94 01 95 91  
Email : [marches-publics@lalondelesmaures.fr](mailto:marches-publics@lalondelesmaures.fr)  
Téléchargement: <https://agysoft.marches-publics.info>

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

**Dragage de l'entrée du bassin N° 4 du port Maravenne**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
jeudi 30 novembre 2023 à 11h00

## SOMMAIRE

### Table des matières

|  |    |
|--|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation.....   | 3  |
| 1.1 - Objet.....   | 3  |
| La tranche optionnelle N°2 consiste à réaliser un volume de dragage supplémentaire de 1 500 M3 de matériaux sur une surface supplémentaire pour atteindre la cote de -1,60 C M représentant l'ensemble de la zone autorisée..... |    |
| L'évacuation et la mise en centre de traitement agréé des sédiments ressuyés.....  | 3  |
| 1.2 - Mode de passation.....   | 3  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....  | 3  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation.....  | 3  |
| 1.5 - Nomenclature.....  | 3  |
| 1.6 - Réalisation de prestations similaires.....   | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation.....   | 4  |
| 2.1 - Délai de validité des offres.....  | 4  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....   | 4  |
| 2.3 - Variantes.....   | 4  |
| 3 - Les intervenants.....  | 4  |
| 3.1 - Maîtrise d'oeuvre.....   | 4  |
| 3.2 - Contrôle technique.....  | 4  |
| 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....   | 4  |
| 4 - Conditions relatives au contrat.....   | 4  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....   | 4  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....  | 5  |
| 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....  | 5  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation.....  | 5  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres.....   | 5  |
| 6.1 - Documents à produire.....  | 5  |
| 6.2 - Visites sur site.....  | 8  |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....  | 8  |
| 7.1 - Transmission électronique.....   | 8  |
| 7.2 - Transmission sous support papier.....  | 9  |
| 8.1 - Sélection des candidatures.....  | 9  |
| 8.2 - Attribution des marchés.....   | 9  |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation.....  | 11 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....   | 11 |
| 9.2 - Procédures de recours.....   | 11 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
Dragage de l'entrée du bassin N° 4 du port Maravenne

Lieu(x) d'exécution :  
Port Miramar  
83250 La Londe les Maures

Les travaux à réaliser comportent trois tranches :

### TRANCHE FERME

Le dragage de l'entrée du bassin N° 4 du port Maravenne pour atteindre la cote de -1,60 C M.  
Le volume à draguer est estimé à 2 500 m<sup>3</sup> de sédiments.  
L'évacuation et la mise en centre de traitement agréé des sédiments ressuyés.

### TRANCHE OPTIONNELLE TO1

La tranche optionnelle N°1 consiste à réaliser un volume de dragage supplémentaire de 1 500 M<sup>3</sup> de matériaux pour atteindre la cote de -2 ,00 m C M.  
L'évacuation et la mise en centre de traitement agréé des sédiments ressuyés

### TRANCHE OPTIONNELLE TO2

La tranche optionnelle N°2 consiste à réaliser un volume de dragage supplémentaire de 1 500 M<sup>3</sup> de matériaux sur une surface supplémentaire pour atteindre la cote de -1,60 m C M représentant l'ensemble de la zone autorisée.  
L'évacuation et la mise en centre de traitement agréé des sédiments ressuyés

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les prestations sont divisées en 3 tranches :

| Tranche(s) | Désignation  |
|------------|--|
| TF         | Dragage du bassin à la côte - 1.60 m C M   |
| TO001      | Dragage du bassin à la côte - 2.00 m C M   |
| TO002      | Dragage supplémentaire de 1500m <sup>3</sup> de matériaux sur une surface supplémentaire pour atteindre la cote de -1,60 m C M |

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                      |
|----------------|----------------------------------|
| 45252124-3     | Travaux de dragage et de pompage |

## **1.6 - Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## **2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 - Forme juridique du groupement**

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

### **2.3 - Variantes**

Les candidats sont autorisés à présenter un dossier nommé « variantes techniques » dont l'objet est de proposer une ou plusieurs dispositions techniques destinées à valoriser les matériaux de dragage.

La ou les variantes comprendront un sous-dossier particulier à chaque variante technique proposée.

Chaque variante technique modifiant le montant de l'offre de base sera répercutée sur :

L'acte d'engagement et ses annexes éventuelles,

La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) à compléter (prix et quantités)

Le mémoire et en particulier dont SOGED, pour l'adapter aux variantes techniques proposées

## **3 - Les intervenants**

### **3.1 - Maîtrise d'oeuvre**

Le maître d'oeuvre est assurée par :

Monsieur Pierre REBOUILLON

1 boulevard Gilly

13010 MARSEILLE

La mission de maîtrise d'oeuvre est une mission complète : de DIA à AOR.

### **3.2 - Contrôle technique**

Se référer au C.C.T.P.

### **3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

Se référer au C.C.T.P.

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Achèvement des travaux de dragage et restitution du plan d'eau aux usagers : tranche ferme + tranche conditionnelle : 3 mois à compter de la notification (non compris la période du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024.)

Achèvement des travaux d'évacuation des sédiments et remise en état des lieux : localisés en partie terrestre : 4 mois à compter de la notification (non compris la période du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024.)

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) à compléter (prix et quantités)
- le certificat de visite facultatif (contacter la capitainerie au 04 94 01 55 45)
- Le rapport d'analyse Eurofins

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|          |           |
|----------|-----------|
| Libellés | Signature |
|----------|-----------|

|  |     |
|--|-----|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles <a href="#">L. 2141-1</a> à L. 2141-5 et <a href="#">L. 2141-7</a> à <a href="#">L. 2141-11</a> notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail (DC1 recommandé) | Oui |
| Situation de redressement judiciaire<br>Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés   | non |
| Une lettre de candidature précisant si le candidat se présente seul ou en groupement, la nature du groupement ainsi que l'identité de son mandataire (DC1 recommandé)  | non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années   | Non       |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)     | Non       |
| Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage | Non       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat  | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés   | Signature |
|--|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes  | Oui       |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)   | Non       |
| Un certificat de visite des locaux (Contacter la capitainerie : 04 94 01 53 45)  | Non       |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et notamment une note méthodologique décrivant <b>Les matériels et méthodes de dragage mis en œuvre par le titulaire,</b> Amenée et de repli du matériel. Description des installations de chantier Description de la signalisation du chantier terrestre et maritime Balisage maritime des chantiers | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes:

La visite du site est facultative mais fortement conseillée. Un certificat de visite est fourni dans le dossier de consultation. Rendez-vous auprès de la capitainerie, tél: 04 94 01 53 45.

Les candidats n'ayant pas effectué la visite ne pourront aucunement se prévaloir d'un quelconque manque d'informations ou de précisions sur les travaux à exécuter.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://agysoft.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de la Londe les Maures  
Service de la Commande Publique  
Place du XI novembre  
83250 La Londe les Maures

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.



Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 8 - Examen des candidatures et des offres

### 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères   | Notes  |
|--|--------|
| 1-Prix des prestations                               | 45 pts |
| 2-Valeur technique                                   | 50pts  |
| 2.1-Moyens humains et matériels affectés au chantier | 20pts  |

|  |        |
|--|--------|
| 2.2-Méthodologie ou processus que le candidat mettra en place pour le désensablement. A détailler selon ce qui est indiqué dans le CCTP chapitre IV  | 20 pts |
| 2.3-Prestations similaires effectués par le candidat (expérience dans le domaine) appuyés par des certificats de capacité ou attestations de travaux | 10 pts |
| 3- Critère environnement (le devenir des matériaux et bilan carbone de l'opération)  | 5 pts  |

Pondération des critères d'attribution:

**1-Prix:**

Pour le critère prix la note de 45 sera attribuée à l'offre la moins-disante (Po). Les autres (Px) se verront appliquer une note égale à:

45 points x offre moins disante (Po) = x points

Offre du candidat noté (Px)

La note attribuée ne pourra être inférieure à 0.

**Soit une note N1 de 45 points maximum.**

**2- Valeur technique:**

Pour le critère valeur technique, la notation sera appréciée au vu du mémoire technique produit par le candidat (notée sur 50 points):

Ce mémoire devra décrire au mieux les éléments relatifs aux 3 sous-critères d'analyse décrits ci-dessus.

Méthode de notation pour les sous-critères de l'analyse du mémoire technique :

Chaque critère ou sous-critère fait l'objet d'une évaluation de 0 à 5 appréciée selon l'échelle de notation suivante :

De 0 à < 1 : Absence de réponse ou réponse très insuffisante

De 1 à < 2 : Réponse insuffisante

De 2 à < 3 : Offre conforme mais incomplète et pas totalement satisfaisante

De 3 à < 4 : Offre conforme et satisfaisante

De 4 à < 5 : Offre conforme et très satisfaisante

5 = Offre entièrement satisfaisante et apportant une plus-value

Chaque sous-critère sera noté de la manière suivante :

Note maximale du sous-critère x note obtenue sur 5

5

**Soit une note N2 de 50 points maximum.**

**2- Critère environnement:**

Pour le critère environnement, la notation sera appréciée au vu du mémoire technique produit par le candidat (notée sur 5 points):

**Soit une note N3 de 5 points maximum.**

De 0 à < 1 : Absence de réponse ou réponse très insuffisante

De 1 à < 2 : Réponse insuffisante

De 2 à < 3 : Offre conforme mais incomplète et pas totalement satisfaisante

De 3 à < 4 : Offre conforme et satisfaisante

De 4 à < 5 : Offre conforme et très satisfaisante

**La note globale est obtenue par la formule :**

$$NG \text{ (Note globale)} = N1 + N2 + N3$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://agysoft.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulon  
5 rue Racine  
BP 40510  
83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30  
Télécopie : 04 94 42 79 89  
Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Toulon  
5 rue Racine  
BP 40510  
83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30  
Télécopie : 04 94 42 79 89  
Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>